

FRANCE. Un mois... 5 fr. Un trimestre... 12 fr. Six mois... 24 fr. Un an... 48 fr.



Les lettres et paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Toutes les communications et réclamations relatives à la rédaction politique doivent être adressées à M. EMILE DE GIRARDIN.

Bureaux : rue Saint-Georges, 16, à Paris. Les abonnés datent des 1er et 15 de chaque mois.

Toutes les communications relatives à la rédaction du feuilleton et à l'administration du journal doivent être adressées à M. DEJANIER.

Paris, 30 décembre.

La chambre des députés a procédé aujourd'hui à l'élection des deux secrétaires qui restaient à nommer. M. de l'Espée a été élu au premier tour de scrutin.

Les principes que nous avons énergiquement soutenus à l'occasion du procès intenté à la Gazette du Centre et au Progressif par M. Bourdeau, pair de France, et qui avaient été moconnus en première instance, ont complètement triomphé devant la cour royale de Limoges, qui a condamné le premier de ces journaux à six mille francs de dommages-intérêts, et le second à quinze cents francs.

A l'occasion des séances des conseils-généraux de l'agriculture, du commerce et des manufactures, plusieurs journaux demandent la publicité des séances de ces conseils et engagent leurs membres à adresser au gouvernement un vœu formel à cet égard. Il faut admettre ces réclamations avec réserve.

Mais il ne faut pas perdre de vue que les trois conseils-généraux ne sont pas une institution politique, que les honorables membres dont ils se composent n'ont pas fait une étude spéciale de l'art de parler en public, qu'il faut éviter d'apporter dans leurs discussions, toutes positives et spéciales, un langage qui les ferait peut-être dégénérer en passes d'armes oratoires, au grand détriment de leur but et des affaires du pays.

Ce but serait atteint par la publication des discussions qui ont lieu dans le sein des conseils bien plus sûrement que par la publicité donnée à leurs séances. Nous approuverions donc qu'un compte-rendu fidèle et complet des discussions des conseils, fut publié chaque jour dans le journal officiel où chacun pourrait à son gré le reprendre.

Le Siècle déplore ce matin avec amertume la désorganisation des partis et le découragement qui se répand dans les esprits; mais il n'indique de cette situation aucune cause sérieuse. Les abus qu'il signale et qu'il exagère ne seraient tout au plus que des effets de l'indifférence générale pour le bien général.

nombre de députés à l'ouverture de la session, l'exemple est sur-tout donné par l'opposition.

Savez-vous ce que cela signifie? C'est qu'il est temps pour tout le monde de laisser là les vieilles querelles politiques et de s'occuper sérieusement des affaires du pays. C'est que, s'il faut revenir encore une fois sur les questions depuis si longtemps débattues, afin qu'elles disparaissent sans retour du terrain de nos discussions, il faut que ce soit la dernière.

Et puis comment veut-on que le pays prenne un bien vif intérêt aux luttes que l'opposition poursuit contre le pouvoir? Quelle est la grande idée ou le grand intérêt que représente aujourd'hui l'opposition? Quelle est d'ailleurs sa force et sa puissance? Le pays peut-il s'engager avec elle dans un avenir sans fin de querelles stériles sur des principes politiques depuis si longtemps discrédités?

Hâtons-nous donc! l'indifférence publique nous a tracé la marche, hâtons donc de liquider tout ce passé stérile, de résoudre, pour n'en plus parler, de manière ou d'autre toutes ces questions politiques aujourd'hui si décriées. Il est temps d'en venir aux affaires; il faut que ce soit l'œuvre exclusive et constante de la nouvelle législature.

Le National manifestait il y a deux jours un grand désir de concourir à éclairer les classes laborieuses et à les éloigner des sociétés secrètes par ses exhortations. Il déclare ce matin qu'il s'arrête dans cette œuvre parce que l'on parle de nouvelles révélations faites par les condamnés et d'un supplément d'instruction au procès qui vient de finir.

Où, le procès des accusés de septembre a produit une vive impression parmi les ouvriers. Il servira puissamment à les éloigner des dangers où les entraînaient les sectes anti-sociales.

exercer, il s'agit de crimes nouveaux à prévenir, de nouvelles victimes à arracher à la corruption sociale, dont le procès récent nous a fait entrevoir toutes les plaies.

Moins que personne nous n'applaudirions à ce qu'on éternisât un procès qui n'aurait pour but que de maintenir l'esprit du peuple dans la terreur, d'inquiéter les ouvriers qui se sont laissés tromper un instant et ont pris une part quelconque aux sociétés secrètes. Nous comprenons les entraînements des suggestions et de la misère. La cour des pairs elle-même, ce nous semble, leur a fait une assez large part dans son dernier arrêt.

Quant aux tortures dont le National se plaint que l'on use envers les trois condamnés pour les contraindre à faire des révélations, nous avouons qu'il y aurait inhumanité à les laisser si longtemps entre la vie et la mort, si une commutation de peine ne devait pas compenser, pour eux, ce supplice.

Le message du président des États-Unis au congrès vient d'arriver. Il est, sous plusieurs rapports, d'une haute importance. Ainsi, le président y déclare de la manière la plus positive que l'acquiescement de Mac-Léod n'a pas mis fin aux difficultés suscitées par l'incendie de la Caroline, et qu'il reste encore à obtenir de l'Angleterre une renonciation formelle au droit qu'elle s'est arrogé de se faire justice par ses propres mains.

Or, d'après certains faits rapportés par les feuilles américaines, il ne paraît pas que l'Angleterre fût près de signer une pareille renonciation; car une nouvelle invasion aurait été tentée dans le voisinage de l'état du Maine. Il est vrai qu'un journal anglais, le Standard, dément les bruits qui ont couru.

Ce qui est plus grave peut-être qu'une collision accidentelle sur la frontière, c'est la déclaration du président Tyler au sujet du droit de visite que l'Angleterre s'est attribué sur les vaisseaux marchands suspects de se livrer à la traite. Déjà, plusieurs navires américains ont eu à souffrir de cette inquisition maritime, et nous avons dit que des réparations étaient en ce moment demandées à Londres par l'ambassadeur des États-Unis.

FEUILLETON DE LA PRESSE.

MÉMOIRES

DEUX JEUNES MARIÉES (1).

DEUXIÈME PARTIE.

XXXIII.

Madame de l'Estorade à madame de Macumer.

Eh! mon enfant, si jamais tu deviens mère, tu sauras si l'on peut écrire pendant les six premiers mois de la nourriture. Ma bonne anglaise et moi, nous sommes sur les dents. Il est vrai que je ne t'ai pas dit que je tiens à tout faire moi-même. Avant l'événement j'avais de mes doigts cousu la layette, et brodé, garni moi-même les bonnets. Je suis esclave, ma mignonne, esclave le jour et la nuit.

XXXIV.

De Mme de Macumer à la vicomtesse de l'Estorade.

L'adresse de ma lettre t'annonça, ma chère, le succès de mes sollicitations. Voilà ton beau-père comte de l'Estorade; je n'ai pas voulu quitter Paris, sans t'avoir obtenu ce que tu désirais, et je t'écris devant le garde-sceaux, qui m'est venu dire que l'ordonnance est signée.

XXXV.

Mme de Macumer à Mme la vicomtesse de l'Estorade.

Mon brusque départ va t'étonner, j'en suis honteuse; mais comme avant

tout je suis vraie et que je l'aime toujours autant, je vais te dire naïvement tout en quatre mots: je suis horriblement jalouse. Felipe te regardait trop. Vous aviez ensemble au pied de ton rocher de petites conversations qui me mettaient au supplice, me rendaient mauvaise et changeaient mon caractère.

Felipe enviait trop aussi cet enfant que je me prenais à haïr. Oui, cette insolente vie qui remplit la maison, qui l'anime, qui y crie, qui y rit, je la voulais à moi. J'ai eu des regrets dans les yeux de Macumer; j'en ai pleuré pendant deux nuits à son insu.

Dis la vérité sur mon départ à ton Louis, mais colore-la d'honnêtes pré-

textes aux yeux de ton beau-père qui ressemble à votre intendant, et surtout aux yeux de ta famille, une vraie famille Harlowe, plus l'esprit provincial. Felipe ne sait pas encore pourquoi je suis partie, il ne le saura jamais.

XXXVI.

Madame la vicomtesse de l'Estorade à madame de Macumer.

Ma chère, notre étonnement à tous a été inexprimable quand, au déjeuner, on a dit que vous étiez partis, et que le postillon qui vous avait emmenés à Marseille m'a remis la folle lettre.

Béroule-moi, chère sœur d'élection, et sache, avant tout que je te veux heureuse. Ton mari, ma Louise, a je ne sais quelle profondeur d'âme et de pensée qui impose autant que sa gravité naturelle et que sa contenance noble; puis il y a dans sa laideur et spirituelle, dans ce regard de velours une puissance vraiment majestueuse; il m'a donc fallu quelque temps avant d'établir cette familiarité sans laquelle il est difficile de s'observer à fond.

(1) Voir la Presse du 28 et 30 décembre.

aux États-Unis, en l'absence de bonnes et solides raisons. Reste à savoir si le gouvernement fédéral s'en contentera.

Le reste du message roule sur des questions d'un intérêt purement local. Nous remarquons seulement un passage qui semble confirmer ce que nous avons annoncé il y a un mois, à savoir que plusieurs États feront probablement banqueroute à leurs créanciers, qui, pour la plupart, appartiennent à l'Europe.

La vingt-septième session du congrès américain a été ouverte à Washington le 6 décembre. Le paquebot Esmerald, parti de New-York le 9 du même mois, nous apporte le message du président :

Après avoir remercié la Providence des bienfaits qui combient le pays, le message arrive à l'affaire de Mac-Leod, annonce l'acquiescement de cet officier, et fait observer que cette solution est la meilleure réponse à la note du gouvernement anglais, qui réclamait la liberté de Mac-Leod, en prenant sur sa responsabilité l'action dont il était accusé.

Au sujet du colonel Grogan, arrêté sur le territoire de l'Union, par un parti de Hauts-Canadiens, et relâché par les autorités anglaises, il déclare que les explications ont été satisfaisantes.

Il regrette d'annoncer que l'affaire du steamer la Carolina n'est pas aussi près de sa conclusion. Que ce navire ait été employé hostilement contre le Canada ou qu'il ait seulement servi aux transports, cela ne change rien à la question. Dans aucun cas, le gouvernement ne peut permettre à une autorité étrangère de violer son territoire, soit pour arrêter un individu, soit pour détruire une propriété.

Le président exprime son regret d'avoir différé avec le congrès, au sujet des établissements financiers, mais ce qui s'est passé depuis lors n'a fait que l'affermir dans son opinion. Je ne saurais, dit-il, dans ces circonstances, m'empêcher de toucher un mot des dettes que plusieurs des États ont contractées à l'étranger.

Au sujet des mesures militaires à prendre, le message recommande l'établissement d'une chaîne de postes armés, depuis Council Bluffs jusqu'au rivage de la mer Pacifique, en dedans des frontières.

Chambre des Députés.

Séance du 30 décembre. — Présidence de M. SAPEY, doyen d'âge.

La séance est ouverte à deux heures et demie. Le procès-verbal est adopté. M. Armand (du Pas-de-Calais) sollicite et obtient un congé.

M. LE PRÉSIDENT : Je propose de mettre à l'ordre du jour de demain la nomination d'un messager d'état, en remplacement de M. Joubert (Lucas), décedé.

QUELQUES VOIX : Pourquoi pas aujourd'hui ? M. LE PRÉSIDENT : Parce que cette nomination n'a pas encore été mise à l'ordre du jour. Voici la liste des candidats.

M. Larchevêque, chef des huissiers, M. Duponceanu, huissier, M. Pougny, huissier. L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination des deux secrétaires qui compétent le bureau.

Table showing election results for secretaries: Nombre des votans 286, Majorité absolue 144, M. de l'Espée 150, M. Havin 123, etc.

M. de l'Espée ayant seul réuni la majorité des suffrages, est proclamé secrétaire de la chambre.

On procède à un scrutin de ballottage entre MM. Havin et Lanyer, qui, après M. de l'Espée, ont obtenu le plus de voix. En voici le résultat :

Table showing election results for M. Havin and M. Lanyer: Nombre des votans 254, Majorité absolue 128, M. Havin 162, M. Lanyer 83, etc.

M. Havin ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé quatrième secrétaire de la chambre.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

ORDRE DU JOUR DU VESOUKHI DU DÉCEMBRE 1841. — A deux heures, séance publique. — Installation du bureau définitif. — Scrutin pour la nomination d'un messager d'état.

Actes Officiels.

JUSTICE. — Sont nommés : Juge au tribunal de première instance de Rouen, M. Dossier, juge au tribunal de Neufchâtel, en remplacement de M. de Stabenrath, décedé ; — Juge au tribunal de première instance de Neufchâtel (Seine-Inférieure), M. Castillon, substitut du procureur du roi à Louviers, en remplacement de M. Dossier ; — Juge au tribunal de Pont-Audemer (Eure), M. Duval, juge suppléant au même tribunal, en remplacement de M. Assé, appelé à d'autres fonctions ; — Juge au tribunal de première instance de Châteaudun (Eure-et-Loir), M. Carré, juge au tribunal de Valence, en remplacement de M. Raimbert-Beauregard, appelé à d'autres fonctions ; — Juge au tribunal de première instance de Valence (Drôme), M. Besson, juge suppléant au tribunal de Lyon, en remplacement de M. Carré, appelé à d'autres fonctions.

Substitut du procureur du roi près le tribunal de première instance de Louviers (Eure), M. Lefauscheur, avocat en remplacement de M. Castillon, appelé à d'autres fonctions ; — Substitut du procureur du roi près le tribunal de première instance de Louviers (Seine-Inférieure), M. Coceigne, substitut à Evreux, en remplacement de M. Pierre-Grand, appelé à d'autres fonctions ; — Substitut

du procureur du roi près le tribunal de première instance d'Evreux (Eure), M. Millevoye, substitut aux Andelys, en remplacement de M. Coceigne, appelé à d'autres fonctions ; — Substitut du procureur du roi près le tribunal de première instance des Andelys (Eure), M. de Loture, avocat, en remplacement de M. Millevoye, appelé à d'autres fonctions.

INTÉRIEUR. — Par ordonnance du 15, M. Bontemps est nommé adjoint au maire du 12e arrondissement de Paris, en remplacement de M. Pellassy-de-L'Osle, élu membre du conseil municipal de cette ville.

Par suite du décès de M. Eugène Persil, de la démission de M. Gervais et de la nomination de M. de Salhune aux fonctions de maître des requêtes en service ordinaire, des ordonnances du roi en date des 28 et 29 de ce mois ont convoqué les collèges électoraux ci-après pour le 22 janvier prochain, savoir :

- Le 2e collège du Gers à Condom ; Le 4e de la Corrèze à Ussel ; Et le 4e de Seine-et-Marne à Provins.

Nouvelles et faits divers.

Paris. — Hier, d'après un mandat de préfet de police, M. Petit, commissaire du quartier Saint-Eustache, et M. Vassal, officier de paix, ont procédé à l'arrestation du nommé Baier, Allemand d'origine, et vobonadier rue du Jour. On a saisi chez lui trois cents brochures politiques portant un texte français et allemand. Ces ouvrages roulent sur les doctrines du parti communiste et s'adressent aux adeptes.

M. Delaroché, gérant du National, et M. Aubry Foucault, gérant de la Gazette de France, sont cités, par suite d'un arrêt de la chambre des mises en accusation, à comparaître le mardi 11 janvier prochain devant la cour d'assises sous la prévention du délit d'attaque aux droits que le roi tient du vœu de la nation française.

Départemens. — AIN. — Bourg, 25 décembre. — Il est tombé ces jours derniers, sur nos montagnes du Buguey et du Jura, une si grande quantité de neige que, dans certains passages, il y en a 5 à 6 mètres de hauteur, notamment sur la route de Lyon à Genève.

Mulhouse, 20 décembre. — Mardi dernier, notre ville a failli être submergée, comme en 1831. Les eaux de l'Ill, grossies par une pluie qui se répandait sur toute la vallée, et par la fonte d'une neige abondante tombée de la veille, ont débordé, dans la nuit du 20 au 21, vers la partie haute de la ville, et ont successivement inondé toute la plaine d'alentour.

La crue des eaux n'ayant fait qu'augmenter pendant la nuit, les parties basses de la ville se sont trouvées sérieusement menacées le mardi matin. Les trois bras de l'Ill, qui étreignent l'ancienne ville, s'étaient confondus, et leurs eaux présentaient l'aspect d'un véritable torrent.

Il paraît que cette inondation s'est étendue au loin et que, dans plusieurs endroits où le chemin de fer de Strasbourg à Bâle est en déblai, les rails même étaient sous l'eau. A Bartenheim, une digue du ruisseau venant de Blotzheim, s'est rompue à quelques cents mètres en amont du chemin de fer.

Marseille, 27 décembre. — On lit dans le Sud de ce jour. « Notre correspondance particulière d'Alger, très bien informée, nous

Avoue que si l'une de nous deux devait être jalouse, ce serait moi ? Mais rendons grâce à Dieu de ce que nous avons chacune le cœur assez haut placé pour que notre amitié soit au dessus des petites vanes algaires.

D'abord, ma chère, tu ne l'aimes pas. Avant deux ans, tu te fatigueras de cette adoration. Tu ne verras jamais en Felipe un mari, mais un homme de qui tu te joueras sans nul souci.

Oh ! Louise, change, il en est temps encore. Tu peux, en te conduisant avec Macumer comme je me conduis avec l'Estorade, faire surgir le lion caché dans cet homme vraiment supérieur.

sites pas à exercer le pouvoir que tu sais posséder, ton autorité s'aperçoit dans un geste, dans le regard, dans l'accent ! Oh ! chère, tu es folle ! Certes, il t'est prouvé, je crois, que je suis de beaucoup supérieure à Louis ; mais, m'as-tu vue jamais le contredisant ?

Il s'est arrêté tout court, comme un homme qui voit le précipice où il va rouler. Cette exclamation m'a suffi. Si tu n'étais pas partie, il m'en aurait dit davantage quelques jours après.

Mon ange, quand cet homme sera sans forces, quand il aura trouvé la satiété dans le plaisir, quand il se sentira, je ne dis pas avili, mais sans sa dignité devant toi, les reproches que lui fera sa conscience lui donneront une sorte de remords blessant pour toi, par cela même que tu te sentiras coupable.

de sa supériorité. Ne seras-tu donc pas fière d'exercer ton pouvoir autrement qu'à ton profit, de faire un homme de génie d'un homme grand, comme je fais un homme supérieur d'un homme ordinaire ?

Tu serais restée à la campagne, je l'aurais toujours écrit cette lettre, j'aurais craint ta pétulance et ton esprit dans une conversation ; tandis que je sais que tu réfléchiras en me lisant. Chère amie, tu as tout pour être heureuse, n'est-ce pas ton bonheur, et retourne dès le mois de novembre à Paris.

De la baronne de Macumer à la vicomtesse de l'Estorade.

Gènes. Ma chère belle, j'ai eu la fantaisie de voir un peu l'Italie, et suis ravie d'y avoir entraîné Macumer dont les projets, relativement à la Sardaigne, sont ajournés.

Le pays m'enchantait et me ravit. Ici, les églises, et surtout les chapelles, ont un air coquet qui doit donner à une protestante envie de se faire catholique. On a fêté Macumer, et l'on s'est applaudi d'avoir acquis un sujet pareil. Si je le désirais, Felipe aurait l'ambassade de Sardaigne à Paris.







